



Comment dois-je déclarer la recette de ventes de mp3 sur internet

Par **tommytall**, le **16/01/2010** à **18:03**

Bonjour,
Je suis auteur, compositeur, interprète
Je souhaite vendre sur internet des mp3 de chansons dont les droits m'appartiennent. Je souhaite le faire sur des sites, des plateformes spécialisées, qui s'occupent de les mettre en ligne, de gérer les transactions (paiement/ "livraison" au client), et de me verser l'argent issu de ces ventes, moyennant une commission (d'environ 10 à 15% du prix de vente).
Dois-je déclarer ces sommes? Si oui, à quel titre (sur ma feuille d'imposition)? Et rentre-t-elle dans le calcul de mes revenus imposables?
Merci à vous.